

**ARRETE n° 2023-129**  
**fixant la liste des bureaux de vote dans le département du Val-d'Oise**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral, et notamment son article R.40 ;

**VU** le décret du 9 mars 2022 portant nomination de monsieur Philippe COURT, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

**VU** le décret du Président de la République du 21 juin 2023 nommant Mme Lucie BOULANGER en qualité de secrétaire générale adjointe de la préfecture du Val-d'Oise ;

**VU** la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-039 du 26 juin 2023 donnant délégation de signature à Mme Lucie BOULANGER secrétaire générale adjointe de la préfecture du Val-d'Oise ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2022-152 du 31 août 2022 fixant la liste des bureaux de vote dans le département du Val-d'Oise ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-095 du 24 juillet 2023 portant changement de dénomination du bureau de vote n° 2 de la commune d'ENNERY ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-096 du 24 juillet 2023 portant modification de l'emplacement du bureau de vote n° 5 de la commune d'ERMONT ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-097 du 24 juillet 2023 portant sur des modifications du périmètre de certains bureaux de vote de la commune de MONTMAGNY ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-098 du 24 juillet 2023 portant sur le déplacement des bureaux de vote n° 5 et n° 11 et la création du bureau de vote n° 13 de la commune d'OSNY ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-099 du 24 juillet 2023 portant sur la création d'un bureau de vote n° 2 de la commune de VEMARS ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-101 du 31 juillet 2023 portant sur la création de deux bureaux de vote et le changement de lieu des bureaux de la commune de VILLIERS-le-BEL ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-102 du 31 juillet 2023 portant sur la création d'un bureau de vote et le rééquilibrage de certains bureaux de la commune de l'ISLE-ADAM ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-103 du 31 juillet 2023 portant sur la création de deux bureaux de vote et la modification du périmètre des bureaux de la commune de PERSAN ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-104 du 31 juillet 2023 portant sur la création d'un nouveau bureau de vote sur la commune de CORMEILLES-en-PARISIS ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-111 du 3 août 2023 portant sur le transfert définitif des trois bureaux de vote de la commune de VIARMES ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-113 du 3 août 2023 portant sur la création de trois nouveaux bureaux de vote sur la commune de GARGÈS-LES-GONESSE ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-114 du 3 août 2023 portant sur la création de trois nouveaux bureaux de vote, le transfert du bureau centralisateur et le déplacement d'un bureau sur la commune de JOUY-le-MOUTIER ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-120 du 25 août 2023 portant modification des périmètres des bureaux de vote 2-3-5-7-8-12-14-15-18-20 et création d'un bureau n° 22 sur la commune de GOUSSAINVILLE ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2023-128 du 31 août 2023 portant sur le rattachement du bureau de vote n°25 au canton n°4 sur la commune de CERGY ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les créations, modifications d'emplacement ainsi que les modifications de périmètre des bureaux de vote susvisées, seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

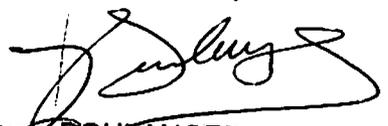
**Article 2** : L'arrêté préfectoral n° 2022-152 du 31 août 2022 fixant la liste des bureaux de vote dans le département du Val-d'Oise, est abrogé.

Le nombre de bureaux de vote dans le département du Val-d'Oise est arrêté à **huit cent vingt neuf bureaux (829)**, conformément au tableau ci-annexé.

**Article 3** : La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, les sous-préfets d'arrondissement ainsi que les maires du département, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy, le 31 août 2023

Le préfet,  
La secrétaire générale adjointe



Lucie BOULANGER